



D.2017.03.29.6.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 29 Mars 2017

6 - PILOTAGE DU RESEAU

6.1. MESURES EN FAVEUR DE L'ATTRACTIVITE DU RESEAU

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir après le point 7.27 jusqu'au point 9.6 et du point 11.1 au point 11.5)
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M.Briand)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (à M.Grass à/c du point 3.1)	
LAGLEIZE Jean-Luc	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X	X (à M.André à/c du point 3.2)	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir après le point 2.1 et jusqu'au point 3.3 inclus
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170405-20170329-6-1d-
DE
Date de télétransmission : 05/04/2017
Date de réception préfecture : 05/04/2017

Le SMTC-Tisséo a approuvé, par délibération en Comité Syndical du 21 décembre 2016, le contrat de service public 2017-2021 qui constitue le cadre de référence du pilotage de l'exploitation du réseau et s'inscrit pleinement dans la nouvelle stratégie de l'autorité organisatrice.

L'EPIC-Tisséo s'est engagé auprès du SMTC-Tisséo à développer une offre commerciale dynamique associée à un plan d'actions commerciales de fidélisation et de conquête des usagers en vue d'atteindre 21,6 % de validations supplémentaires sur la durée du contrat.

Les premières mesures en faveur de l'attractivité du réseau et la conquête de la clientèle sont, par conséquent, présentées au Comité Syndical du 29 mars 2017.

▪ **Moderniser la vente de titres avec l'achat par SMS : expérimentation sur la navette aéroport**

Le SMTC-Tisséo et l'EPIC-Tisséo se sont engagés depuis plusieurs années dans une démarche pour moderniser la vente de titres de transport et diversifier les canaux de distribution. Cela va se traduire par la mise en place de la vente à distance pour la fin de l'année 2017.

Toutefois, un dispositif expérimental de vente par SMS du titre 1 déplacement Aéroport est proposé à court terme sur la navette aéroport pour des trajets directs sans correspondance avec les autres modes (métro, tram, bus).

Le principe est la commande du titre par l'utilisateur sur son téléphone mobile avec la réception en temps réel d'un justificatif d'achat, son paiement se fait sur la facture opérateur du voyageur. Lors de la montée à bord de la navette aéroport, l'utilisateur présente son téléphone mobile au conducteur qui pourra ainsi vérifier la validité du titre de transport.

Ce nouveau système de vente innovant permettra à l'utilisateur de commander facilement son titre de transport, d'accélérer sa montée à bord en limitant les manipulations d'argent du conducteur et de limiter la lutte contre la fraude en donnant la possibilité d'acheter un titre en toutes circonstances. Une expérimentation est lancée à compter du 1^{er} juillet 2017.

▪ **Développer le niveau de services offerts aux usagers dans les P+R**

Le SMTC-Tisséo, face à une saturation grandissante et à une dérive des pratiques, a déployé un plan d'actions pour améliorer la disponibilité au sein des P+R. Cela s'est traduit en premier lieu par la remise en exploitation de tous les P+R (sauf Arènes) entre 6h et 20h.

Cette volonté d'améliorer le niveau de services offerts aux usagers a conduit le SMTC-Tisséo à approuver un schéma directeur en Conseil Syndical d'octobre 2016.

Un dispositif spécifique pour les travailleurs de nuit complètera à partir du mois de mars ce schéma. Les usagers munis d'un abonnement Tisséo pourront demander gratuitement via l'e-agence une vignette pour stationner de nuit sur les P+R.

- **Inciter les habitants à prendre les transports en commun lors des pics de pollution avec la mise en place d'un ticket spécifique**

Pour faciliter les déplacements et encourager les habitants de l'agglomération toulousaine à privilégier les transports en commun lors des pics de pollution (déclenchement du seuil d'alerte), le SMTC-Tisséo souhaite, dès à présent, permettre aux voyageurs non abonnés de circuler en illimité sur la journée sur l'ensemble du réseau bus, métro et tramway avec la mise en œuvre d'un ticket spécifique à un tarif de 4 € ttc à compter du 3 juillet 2017. Les modalités d'application et les conditions de délivrance sont définies par le SMTC-Tisséo et l'EPIC-Tisséo.

- **Favoriser les déplacements des entreprises et des administrations avec une gamme tarifaire adaptée à leurs besoins**

Afin d'inciter les professionnels à utiliser les transports en commun dans le cadre de leurs déplacements, le SMTC-Tisséo et l'EPIC-Tisséo souhaitent compléter la gamme tarifaire PRO et faciliter l'achat de titres de transport. Ce dispositif, décrit en annexe 2, sera mis en place en 2017. Un document de référence est établi entre le SMTC-Tisséo et l'EPIC-Tisséo sur les modalités d'application et les conditions de délivrance.

- **Appliquer la délibération du Comité Syndical du 19 octobre 2016 : mise en place de la tarification solidaire au 3 juillet 2017 et évolution des tarifs sur la période 2017-2021**

Les modalités d'application, les conditions de délivrance du nouveau dispositif et l'indexation des tarifs sur la période 2017-2021 voté au Comité Syndical du 19 octobre 2016 sont définies en annexe 1 de la présente délibération. Un document de référence est établi entre le SMTC-Tisséo et l'EPIC-Tisséo. Des évolutions sont envisageables en fonction de modifications contextuelles et réglementaires.

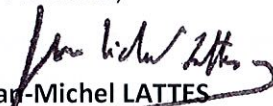
*

* *

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- ARTICLE 1 :** **APPROUVE** l'ensemble des dispositions mentionnées ci-dessus.
- ARTICLE 2 :** **DIT** que les modalités et les conditions d'application sont établies par le SMTC-Tisséo et l'EPIC-Tisséo dans des documents de référence propres à chaque dispositif.
- ARTICLE 3** **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

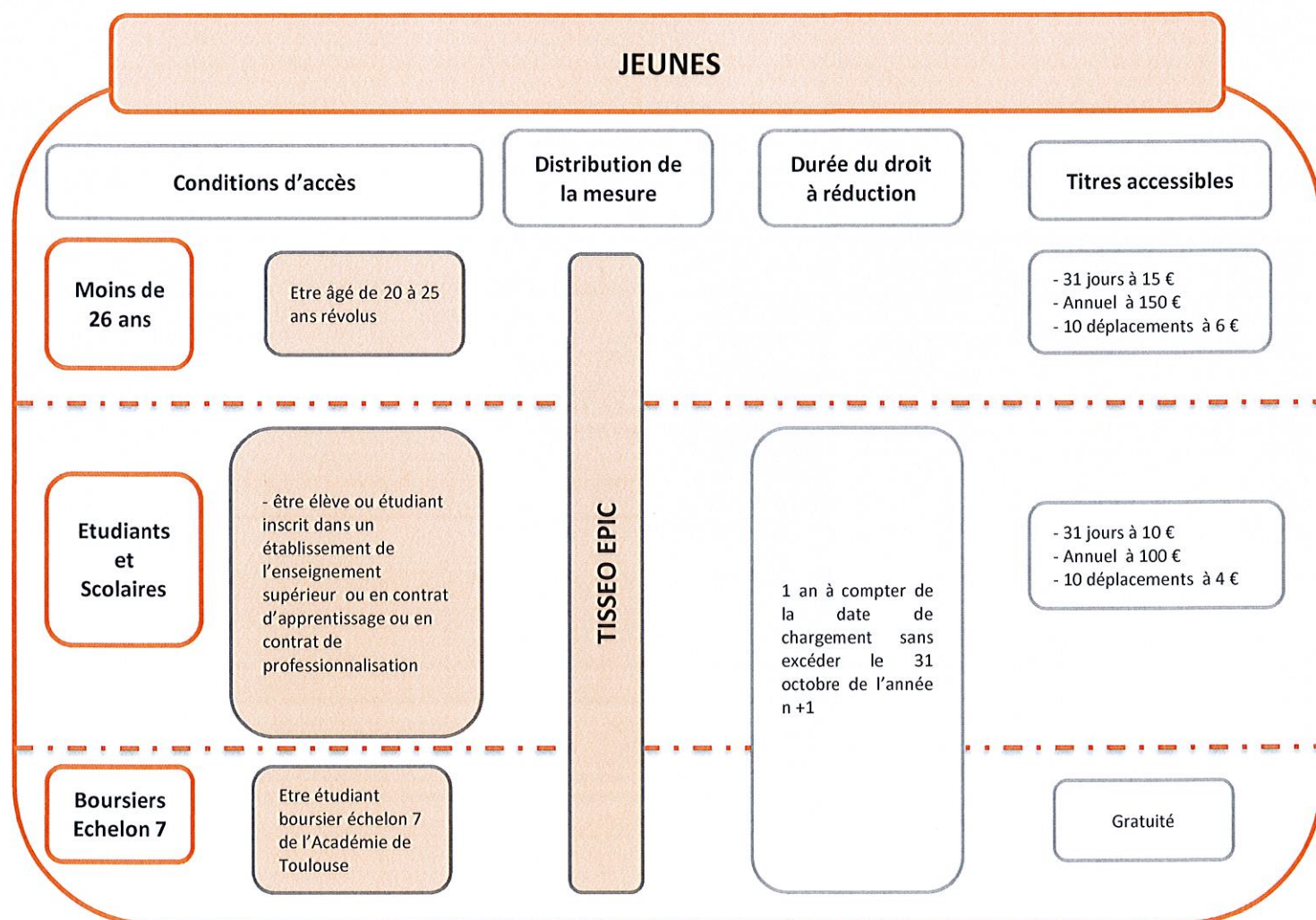
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,


Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170405-20170329-6-1d-
DE
Date de télétransmission : 05/04/2017
Date de réception préfecture : 05/04/2017

ANNEXE 1 : Application de la délibération du Comité Syndical du 19 octobre 2016

1. Mise en place de la tarification solidaire au 3 juillet 2017 – Modalités d'application



DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS*

Conditions d'accès

- être demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi
- être domicilié dans une des communes de Ressort Territorial du SMTC-Tissé

- percevoir une indemnité journalière supérieure au montant journalier du SMIC-Net soit 39,00€/jour pour 2017.

- percevoir une indemnité journalière comprise entre le montant journalier du plafond CMUC-C et le montant journalier du SMIC-Net soit une indemnité journalière comprise entre 25,01€ et 39,00€ pour 2017.

- percevoir une indemnité journalière inférieure au montant journalier du plafond CMU-C soit une indemnité journalière comprise entre 00,01€ et 25,00€ pour 2017.

Distribution de la mesure

TISSEO EPIC

Durée du droit à réduction

6 mois à compter du chargement

Titres accessibles

- 31 jours à 15 €
- 10 déplacements à 6 €

- 31 jours à 10 €
- 10 déplacements à 4 €

Gratuité

* Demandeurs d'emploi indemnisés par Pôle Emploi ou un organisme tiers (listes des organismes dans le document de référence SMTC Tisséo/ EPIC Tisséo)

**RETRAITES DE 62 ANS ET PLUS
SENIORS DE 65 ANS ET PLUS
PERSONNES EN INVALIDITE DE 50 À 79%**

Conditions d'accès

- être retraités âgé de 62 ans et plus ou être âgé de 65 ans et plus
- être domicilié dans le département de la Haute Garonne

OU

- avoir un taux d'invalidité compris entre 50 et 79 %
- être domicilié dans une des communes de Ressort Territorial du SMTC-Tissé

- percevoir des revenus mensuels ** supérieurs au montant mensuel du SMIC Net soit 1 150 € pour 2017

- percevoir des revenus mensuels **compris entre le montant mensuel de l'Allocation Adulte Handicapé et le montant mensuel du SMIC Net soit entre 809,01€ et 1150 € pour 2017

- percevoir des revenus mensuels**inférieurs au montant mensuel de l'Allocation Adulte Handicapé soit à 809,00 € pour 2017

Distribution de la mesure

TISEO EPIC***

Durée du droit à réduction

Personnes avec taux d'invalidité 50 à 79 % : durée mentionnée sur la carte d'invalidité

Retraités 62 ans et plus, seniors 65 ans et plus et personnes avec taux d'invalidité 50 à 79 % : 1 an à compter du chargement

Titres accessibles

- 31 jours à 15 €
- Annuel à 150 €
- 10 déplacements à 6 €

- 31 jours à 10 €
- Annuel à 100 €
- 10 déplacements à 4 €

Gratuité

**Le revenu mensuel individualisé se calcule sur la base suivante : $1/12^{\text{ème}}$ du revenu fiscal de référence/ nombre de parts
***Sauf pour les retraités de 62 ans et plus et les seniors de 65 ans et plus domiciliés sur la commune de Toulouse, la distribution de la mesure est effectuée par la Mairie de Toulouse

2. Evolution des tarifs sur la période 2017-2021

Les tarifs ci-dessous s'appliquent aux publics éligibles au dispositif de tarification solidaire selon les modalités définies précédemment.

TARIFICATION SOLIDAIRE (€ TTC)

ABONNEMENTS MENSUELS 31 JOURS	TARIFS TTC 2017 (03/07)	Juillet 2018	Juillet 2019	Juillet 2020	Juillet 2021
70 % de réduction par rapport à l'abonnement tout Public (<i>seuil 1</i>)	15,00€	15,30€	15,60€	15,90€	16,20€
80 % de réduction par rapport à l'abonnement tout Public (<i>seuil 2</i>)	10,00€	10,20€	10,40€	10,60€	10,80€

ABONNEMENT ANNUEL COMPTANT	TARIFS TTC 2017 (03/07)	Juillet 2018	Juillet 2019	Juillet 2020	Juillet 2021
70 % de réduction par rapport à l'abonnement tout Public (<i>seuil 1</i>)	150,00€*	153,00€	156,00€	159,00€	162,00€
80 % de réduction par rapport à l'abonnement tout Public (<i>seuil 2</i>)	100,00€*	102,00€	104,00€	106,00€	108,00€

TICKETS	TARIFS TTC 2017 (03/07)	Juillet 2018	Juillet 2019	Juillet 2020	Juillet 2021
Ticket 10 déplacements - <i>seuil 1</i>	6,00€	6,10€	6,30€	6,40€	6,50€
Ticket 10 déplacements - <i>seuil 2</i>	4,00€	4,10€	4,20€	4,30€	4,40€

* La vente de l'abonnement annuel comptant débute le 6 juillet 2017 pour un début de validité le 1^{er} août 2017.

TARIFS DE BASE (en € TTC)**Réseau métro-tram-bus (sauf navette aéroport)**

TICKETS						
	Tarifs TTC 01/09/2014	2017 (03/07)	Juillet 2018	Juillet 2019	Juillet 2020	Juillet 2021
1 Déplacement	1,60€	1,60€	1,70€	1,70€	1,70€	1,70€
10 Déplacements	13,40€	13,40€	13,70€	13,90€	14,20€	14,50€
10 Déplacements Tarif Réduit	9,80€	9,80€	10,00€	10,20€	10,40€	10,60€
Ticket Tribu	5,50€	8,00€	8,20€	8,30€	8,50€	8,60€
Pass Journée	5,50€	6,00€	6,10€	6,20€	6,40€	6,50€
Pass 3 jours	10,50€	12,00 €	12,20 €	12,50 €	12,70€	13,00 €

ABONNEMENTS						
	Tarifs TTC 01/09/2014	2017 (03/07)	Juillet 2018	Juillet 2019	Juillet 2020	Juillet 2021
Abonnement 7 Jours	14,20€	15,00€	15,30 €	15,60 €	15,90 €	16,20 €
Abonnement 31 jours	46,80€	50,00 €	51,00€	52,00€	53,00€	54,00€
Abonnement annuel comptant	468,00€	500,00 €* /mois *	510,00€	520,00€	530,00€	540,00€
Abonnement annuel mensualisé	39,00 €/mois	41,60 € /mois *	42,50 € /mois	43,30 € /mois	44,10€ /mois	45,00€ /mois

Navette Aéroport (+ réseau)

	Tarifs TTC 01/09/2014	2017 (03/07)	Juillet 2018	Juillet 2019	Juillet 2020	Juillet 2021
1 déplacement Aéroport	8,00€	8,00€	8,00€	8,00€	8,50€	8,50€
6 déplacements Aéroport	35,00€	35,00€	35,00€	35,00€	36,00€	36,00€
Abonnement 7 jours	18,80€	20,00€	20,40€	20,80€	21,20€	21,60€
Abonnement 31 Jours	56,40 €	60,00€	61,20 €	62,40 €	63,60 €	64,80 €
Abonnement Annuel Aéroport comptant	564,00€	600,00€*	612,00€	624,00€	636,00€	648,00€
Abonnement Annuel Aéroport mensualisé	47,00€/mois	50,00 € /mois*	51,00 € /mois	52,00 € /mois	53,00€ /mois	54,00€ /mois

* La vente des abonnements annuels comptants et mensualisés débute le 6 juillet 2017 pour un début de validité le 1^{er} août 2017.

Les conventions en vigueur entre le SMTC-Tisséo et ses partenaires prennent en compte ces évolutions.

Le SMTC-Tisséo, dans un souci de lisibilité et de cohérence, souhaite simplifier la gamme tarifaire Tisséo en supprimant à la vente à compter du 3 juillet 2017 un certain nombre de titres de transport (2 Déplacements Journée/Pass 2 Jours/Ticket Soirée/2 déplacements Aéroport). De plus, à compter du 3 juillet 2017, la carte Pastel d'un montant de 8 € TTC devient payante pour tous les usagers.

Le SMTC-Tisséo, dans un objectif d'amélioration de la vitesse commerciale et de productivité du réseau, demande à l'EPIC-Tisséo de proposer à la vente à compter du 3 juillet 2017 un seul titre de transport à bord des bus, le ticket « Dernière Minute » d'un montant de 2 € TTC.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170405-20170329-6-1d-
DE
Date de télétransmission : 05/04/2017
Date de réception préfecture : 05/04/2017

ANNEXE 2 : Gamme Tarifaire PRO

En complément des tickets 1 déplacement Pro et 1 déplacement Pro +, la gamme tarifaire PRO est complétée par les dispositifs ci-dessous :

▪ **L'ABONNEMENT PRO**

TARIFS 2017	1 à 10 déplacements	11 à 20 déplacements	21 à 50 déplacements	51 déplacements et plus
Abonnement Pro	1,22€ HT (1,34€ TTC) /déplacement	2% de réduction	3% de réduction	4% de réduction
Abonnement Pro +	0,89€ HT (0,98€ TTC) /déplacement			

L'évolution des tarifs Abonnement Pro et Abonnement Pro + sur la période 2018-2021 suit celle des tickets 10 déplacements tarif normal et tarif réduit de la grille « tarifs de base » de l'annexe 1.

▪ **LES PASS PRO 24H ET 48 H**

	2017		Juillet 2018		Juillet 2019		Juillet 2020		Juillet 2021	
	Prix HT	Prix TTC	Prix HT	Prix TTC	Prix HT	Prix TTC	Prix HT	Prix TTC	Prix HT	Prix TTC
PASS PRO 24h	4,00€	4,40€	4,10€	4,51€	4,20€	4,62€	4,30€	4,73€	4,40€	4,84€
PASS PRO 48h	6,50€	7,15€	6,60€	7,26€	6,70€	7,37€	6,80€	7,48€	6,90€	7,59€

	Juillet 2017		Juillet 2018		Juillet 2019		Juillet 2020		Juillet 2021	
	Prix HT	Prix TTC	Prix HT	Prix TTC	Prix HT	Prix TTC	Prix HT	Prix TTC	Prix HT	Prix TTC
PASS PRO + 24h	3,10€	3,41€	3,20€	3,52€	3,30€	3,63€	3,40€	3,74€	3,50€	3,85€
PASS PRO + 48h	4,70€	5,17€	4,80€	5,28€	4,90€	5,39€	5,00€	5,50€	5,10€	5,61€

▪ **LA CARTE 20 DEPLACEMENTS PRO**

	2017		Juillet 2018		Juillet 2019		Juillet 2020		Juillet 2021	
	Prix HT	Prix TTC	Prix HT	Prix TTC	Prix HT	Prix TTC	Prix HT	Prix TTC	Prix HT	Prix TTC
Carte 20 déplacements PRO	24,00€	26,40€	24,50€	26,95€	25,00€	27,50€	25,50€	28,05€	26,00€	28,60€
Carte 20 déplacements PRO +	17,50€	19,25€	17,80€	19,58€	18,10€	19,91€	18,40€	20,24€	18,70€	20,57€

Jusqu'au 31 décembre 2017, le SMT-C-Tissé et l'EPIC-Tissé proposent une offre promotionnelle de lancement : à partir de 5 cartes achetées simultanément, une réduction de 5% sera appliquée pour l'achat de cartes 20 déplacements ou 20 déplacements Pro +.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170405-20170329-6-1d-
DE
Date de télétransmission : 05/04/2017
Date de réception préfecture : 05/04/2017